

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absent : 1

Date de convocation : 10 octobre 2019

Date d'affichage : 10 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Béatrice BAILLY (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Laurence CLEMENT-GUY)

Était absent excusé : Éric GIRAUD

Madame Odile MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 19-10-106

Objet : Tarif de location de l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} avril 2016 l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire était donné en bail d'habitation à l'Office de Tourisme, afin d'y loger son Directeur pour un loyer mensuel de 500 € charges comprises.

L'ancien directeur étant parti, je vous propose de louer cet appartement à l'Office de tourisme pour un loyer mensuel de 505 € hors charges, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019, afin d'y loger en tant que de besoin son personnel.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le 22/10/2019

ID : 073-217303064-20191017-19_10_106-DE

L'Office de tourisme le sous louera à un de ses salariés.

Les charges afférentes à ce logement (eau et électricité) seront facturées à l'OT qui les refactura à son salarié occupant le logement.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (Jacques PRAT - Corinne FALCOZ),

DÉCIDE :

- d'approuver le montant de loyer mensuel ci-dessus proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 22/10/19

Affichage : 22/10/19

Valloire, le 22/10/19

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

